



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION –
Séance du 10 AVRIL 2026 – 11H**

**Date de convocation
Le 03 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le dix avril, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Touques s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur MULLER, Maire et Président.

Le Conseil d'Administration s'est déroulé conformément aux articles R.123-16 à R.123-26 du Code de l'action sociale et des familles.

PRÉSENTS : D.MULLER ; F.LOUIS ; A.DIDIER ; S.OUTIN ; C.AUGNET ; G.DUBROMEL ; F.DANIEL ;

ABSENT REPRÉSENTÉ : P.DURAND (donne pouvoir à F.LOUIS) ; **V.BAUDOIN** (donne pouvoir à F.DANIEL)

A.DIDIER est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents conformément aux articles R123-6 à R123-19 du Code de l'action sociale et des familles.

9 – AFFECTATION DES RESULTATS 2025 DU CCAS ET DE SON BUDGET ANNEXE

Considérant que les résultats de la section de Fonctionnement et d'Investissement doivent faire l'objet d'une affectation par le Conseil d'Administration, soit en report à nouveau pour incorporer tout ou partie de ces résultats dans la section de Fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'Investissement quand celle-ci est déficitaire,

Il est proposé au Conseil d'Administration d'affecter les résultats de l'exercice 2025 comme suit :

BUDGET CCAS

L'excédent de fonctionnement à la clôture 2025 est de	66 037.91 €
L'excédent d'investissement à la clôture 2025 est de	19 711 60 €
Section de Fonctionnement – Recettes	
002 – Excédent de fonctionnement reporté :	66 037.91 €
Section d'Investissement – Recettes	
001 – Excédent d'investissement reporté :	19 711.60 €

BUDGET ANNEXE CCAS RAD

L'excédent de fonctionnement à la clôture 2025 est de	21 204 .69 €
L'excédent d'investissement à la clôture 2025 est de	13 590.00 €
Section de Fonctionnement – Recettes	
002 – Excédent de fonctionnement reporté :	21 204.69 €
Section d'Investissement – Recettes	
001 – Excédent d'investissement reporté :	13 590.00 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, à la majorité avec 8 voix POUR et 1 abstention (C.AUGNET),

- **APPROUVE** l'affectation des résultats 2025 du budget du CCAS et de son budget annexe CCAS RAD.

Pour extrait conforme,
LE PRÉSIDENT,

DAVID MULLER

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.